



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 966 904 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
29.12.1999 Bulletin 1999/52

(51) Int. Cl.⁶: **A47B 91/00**, A47B 95/00

(21) Numéro de dépôt: 99112021.3

(22) Date de dépôt: 22.06.1999

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 26.06.1998 IT VI980124

(71) Demandeur:
Arc Linea Arredamenti S.p.A.
36030 Caldogno (Vicenza) (IT)

(72) Inventeurs:
• **Battilotti, Leone**
36036 Torrebevicino (Vicenza) (IT)
• **Zaccaria, Moreno**
36100 Vicenza (IT)
• **Scalabrin, Giandaniele**
36030 Caldogno (Vicenza) (IT)

(74) Mandataire:
Bettello, Pietro, Dott. Ing. et al
Studio Tecnico
Ingg. Luigi e Pietro Bettello
Via Col d'Echele
36100 Vicenza (IT)

(54) **Socle à monter sur un côté de fermeture d'un meuble**

(57) Socle à monter sur un côté de fermeture (1) utilisé pour soutenir les extrémités des plans d'appui (2) de cuisine intégrées ou d'autres meubles similaires, ledit socle (3) étant caractérisé en ce qu'il comprend deux éléments (4, 5) distincts l'un de l'autre, à savoir un élément supérieur (4) fixé au corps dudit côté de fermeture (1), et un élément inférieur (5) placé au contact du sol, cependant qu'entre les deux éléments (4,5) sont intercalés des moyens de mise à niveau (6), lesquels règlent la distance mutuelle entre lesdits deux éléments supérieur (4) et inférieur (5).

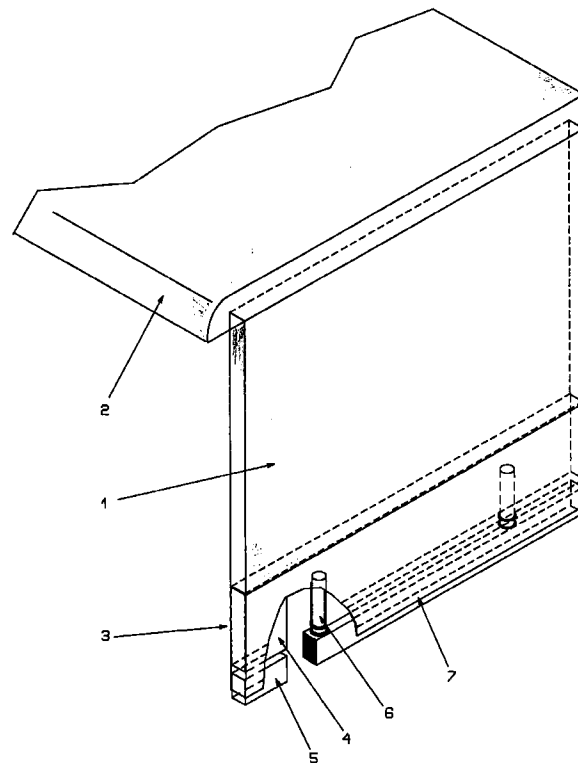


Fig.1

EP 0 966 904 A2

Description

[0001] La présente invention concerne un socle à monter sur un côté de fermeture d'un meuble, selon le préambule de la revendication 1.

[0002] Ainsi qu'il est connu, parmi les différents éléments qui constituent un meuble du type dit intégré, se trouve un côté de fermeture, qui constitue la paroi latérale terminale du meuble une fois assemblé.

[0003] En particulier, dans les cuisines intégrées, le côté de fermeture latérale a la fonction de soutenir le plan d'appui, de sorte qu'il devrait présenter deux caractéristiques : être suffisamment robuste pour résister au poids du plan et des objets placés sur ce dernier et, en outre, pouvoir être réglé en hauteur avec une certaine précision, pour s'adapter à une dénivellée, quelquefois minimale, du sol, de manière à maintenir toujours ledit plan horizontal.

[0004] Le but de la présente invention est de réaliser un côté de fermeture qui possède de telles caractéristiques.

[0005] Ceci est atteint conformément aux caractéristiques de la partie caractérisante de la revendication 1.

[0006] On prévoit que la partie terminale inférieure du côté, qui est normalement distincte du reste du corps et appelée le socle, comprenne deux éléments séparés l'un de l'autre, entre lesquels on intercale des moyens mécaniques de mise à niveau.

[0007] Ces caractéristiques de l'invention, ainsi que d'autres, seront décrites ci-après en détail, en se référant, uniquement dans un but illustratif et non limitatif aux planches de dessin annexées où :

la Fig. 1 (planche I) représente une vue en perspective d'un côté de fermeture muni d'un socle selon l'invention.

La Fig. 2 (planche II) représente une vue avant d'un socle selon l'invention ;

la Fig. 3 représente une vue de côté en coupe selon la ligne III-III de la Fig. 2.

[0008] Comme ceci est visible sur la Fig. 1, le côté de fermeture 1, qui soutient le plan d'appui 2, est muni en position inférieure d'un socle 3 constitué par deux éléments séparés l'un de l'autre, plus précisément d'un élément supérieur 4 ancré au corps du côté 1 et d'un élément inférieur 5, amovible et qui s'appuie sur le sol, ainsi que par l'emploi d'une pluralité de dispositifs de mise à niveau 6, ayant une fonction d'écartement. Le tout est enfermé dans un gabarit lamellaire 7 qui joue le rôle de logement de maintien dudit élément inférieur mobile 5.

[0009] Comme représenté de façon plus détaillée sur les Fig. 2 et 3, les dispositifs de mise à niveau 6, de fabrication et d'emploi habituels, sont constitués par des corps cylindriques encastrés dans l'élément supérieur 4 du socle et dotés d'une base télescopique 8 qui fait fonction de pied d'appui sur l'élément inférieur 5 dudit

socle, dans l'application particulière.

[0010] En fonctionnement, lorsque le côté 1 complet a été positionné, l'opérateur, au moyen d'un outil qui est enfilé dans le trou 9, règle la saillie de la base télescopique 8 du dispositif de mise à niveau 6 de manière que celle-ci, en s'appuyant sur l'élément inférieur 5, replace ledit côté en position horizontale, dans l'éventualité où ledit élément inférieur serait placé sur une partie de sol qui est légèrement inclinée.

[0011] On peut donc déduire de ce qui précède qu'au moyen de la conformation du socle selon l'invention, on peut atteindre sans difficulté les buts énoncés plus haut, en obtenant en particulier la parfaite mise à niveau horizontale du plan d'appui 1 d'une façon rapide et avec une notable précision.

[0012] Naturellement, il est possible de prévoir des solutions de construction différentes pour s'adapter à différents types de dispositifs de mise à niveau existant dans le commerce, en conservant un socle comportant deux éléments entre lesquels sont intercalés un ou plusieurs dispositifs de mise à niveau.

Revendications

1. Socle à monter sur un côté de fermeture (1) utilisé pour soutenir les extrémités des plans d'appui (2) de cuisine intégrées ou d'autres meubles similaires, ledit socle (3) étant caractérisé en ce qu'il comprend deux éléments (4, 5) distincts l'un de l'autre, à savoir un élément supérieur (4) fixé au corps dudit côté de fermeture (1), et un élément inférieur (5) placé au contact du sol, cependant qu'entre les deux éléments (4,5) sont intercalés des moyens de mise à niveau (6), lesquels règlent la distance mutuelle entre lesdits deux éléments supérieur (4) et inférieur (5).
2. Socle selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément inférieur (5) du socle est mobile et amovible.
3. Socle selon la revendication 2, caractérisé en ce que les deux éléments (4, 5) sont enfermés dans un gabarit lamellaire (7) ayant la fonction de logement et de guide de l'élément inférieur mobile (5).
4. Socle selon une ou plusieurs des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que l'élément inférieur (5) joue le rôle de base d'appui de la pluralité de dispositifs de mise à niveau (6).
5. Socle selon une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé par le fait que les dispositifs de mise à niveau (6) sont prévus au nombre d'au moins deux.
6. Socle selon une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le ou cha-

que dispositif de mise à niveau (6) comprend un corps encastré dans l'élément supérieur (4) et une base télescopique (8) qui s'appuie sur l'élément inférieur (5), le réglage de la saillie de ladite base télescopique par rapport au corps, obtenu par une action manuelle extérieure, allant déterminer la distance mutuelle entre les deux éléments

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

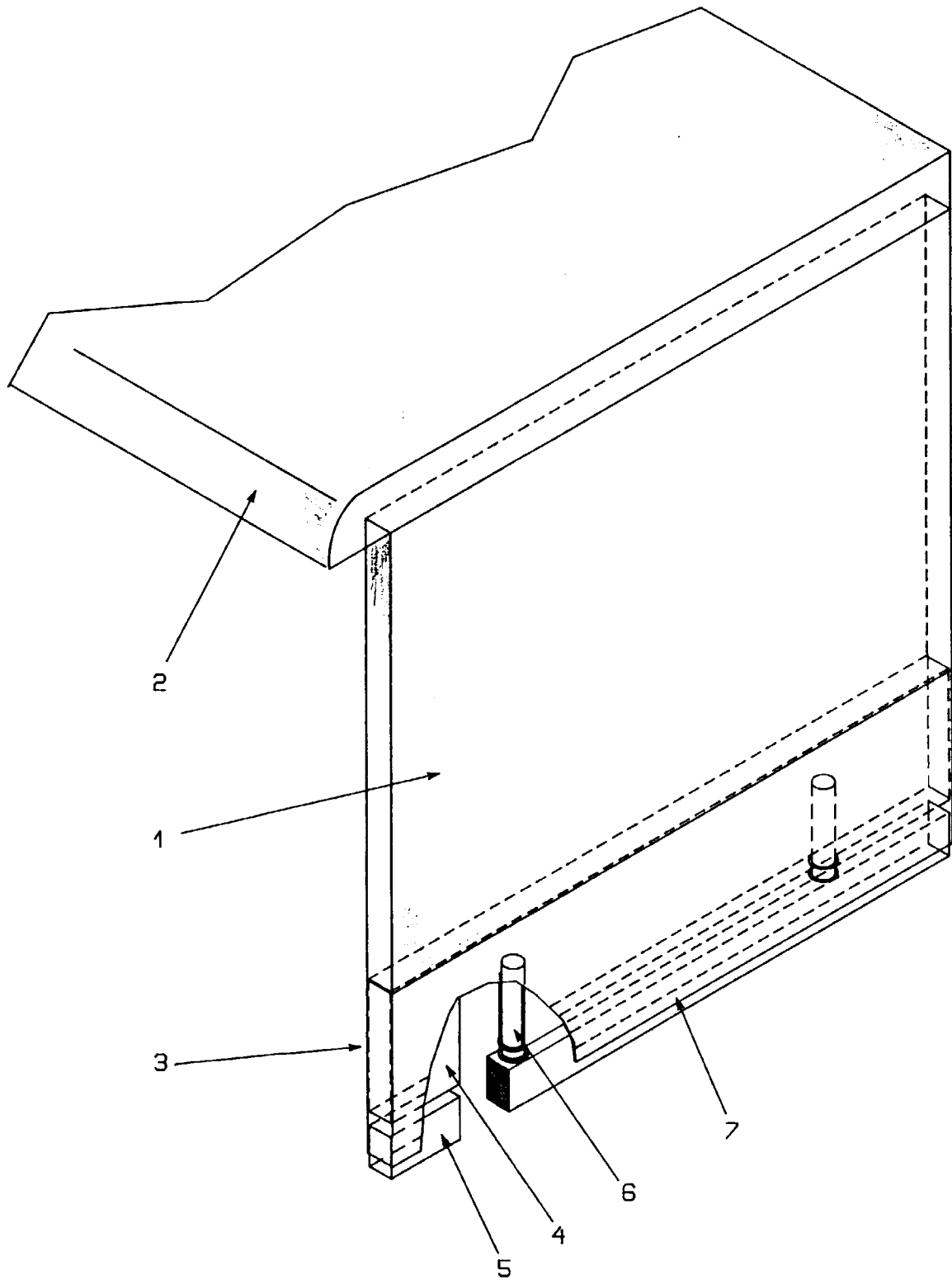


Fig.1

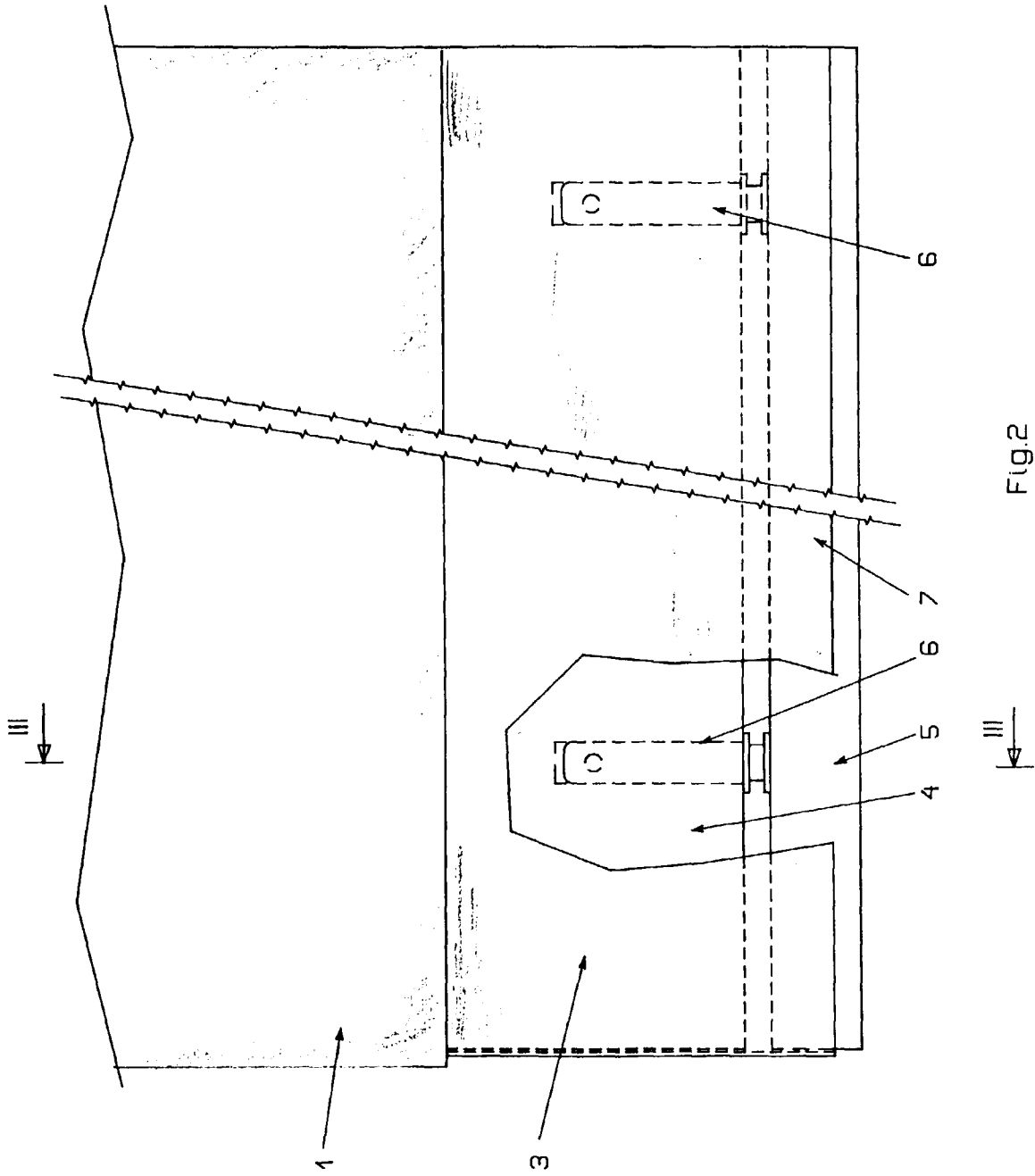


Fig. 2

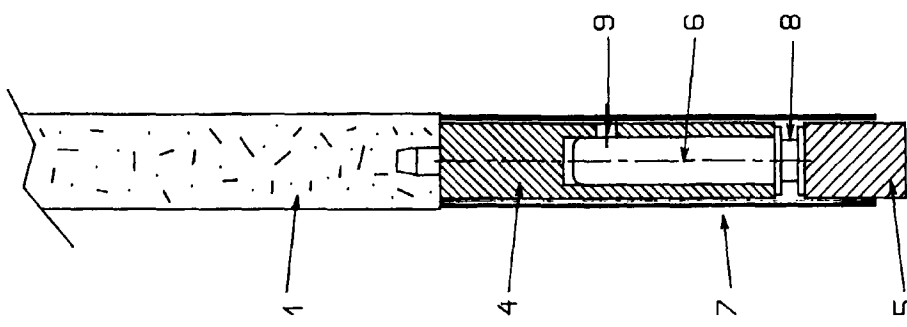


Fig. 3